



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Bourgogne-Franche-Comté

Suivi par : Service régional de la formation et du développement / Pole politique de formation et gestion des moyens / VJ

N° INTERNE : 2025-276 - DRAAF – BFC

ARRÊTÉ N°2025-05-27-001 - BFC

**PORTANT COMPOSITION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE (CREA)
de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

**Le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte d'Or**

Vu le code de l'éducation,

Vu le code rural et de la pêche maritime (CRPM) et notamment les articles L814-1 & 5 et R811-33 à 40,

Vu le Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010, relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu la circulaire DGER/SDEPC/C2007-2007 du 20 mars 2007 ayant pour objet le fonctionnement des Comités régionaux de l'enseignement agricole (CREA),

Vu l'arrêté préfectoral N°24-296 BAG portant délégation de signature à Madame Marie-Jeanne FOTRE-MULLER, Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté, pour les compétences administratives générales,

Vu les résultats des élections aux chambres d'agriculture de janvier 2025 et l'arrêté préfectoral n° DRAAF/SREA 2019-15 du 27 juin 2019 fixant la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées à siéger dans les commissions, comités professionnels ou organismes de la région Bourgogne-Franche-Comté,

Vu les résultats de la consultation générale des personnels du 1^{er} au 08 décembre 2022, publiés par Note de service SG/SRH/SDDPRS/2022-934 du 20/12/2022,

Vu la répartition des sièges des organisations syndicales représentatives des personnels des établissements de l'enseignement agricole public au CSA REA,

Vu les propositions faites par les organismes, associations et organisations mentionnés à l'article R 814-33 et R814-35 du code rural et de la pêche maritime,

Vu les propositions faites par la Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en ce qui concerne le représentant de l'établissement public d'enseignement agricole ou vétérinaire,

Sur proposition de la Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Les membres ci-après du CREA, présidé par le Préfet de région ou par la Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ou par son représentant, sont nommés, **jusqu'au 15 mai 2026 au plus tard**, comme suit :

I - Au titre du c) du 1° de l'article R814-33 du CRPM

Chambre Régionale d'agriculture	Monsieur le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture ou son représentant
--	--

II - Au titre du d) du 1° de l'article R814-33 du CRPM

Etablissement Public d'Enseignement Agricole ou Vétérinaire	TITULAIRE	SUPPLÉANT
	Mme Michèle LEBLANC- ALBAREL	M. Pierre MARTIN

III - Au titre du e) du 1° de l'article R814-33 du CRPM

Associations ou Organismes responsables <u>d'établissements</u> d'enseignement agricole <u>privés</u> ayant passé un contrat avec l'État	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales FRMFR	M. Philippe FAYOLLE	M. Xavier PATTON
	M. Fabrice RAGNI	M. Philippe VIELLET
Comité National de l'Enseignement Agricole Privé CNEAP	Mme Virginie VALLEE	M. Thierry MRAFFKO
Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion UNREP	Mme Delphine MARQUET	M. Daniel BENISTANT

IV - Au titre du a) du 2° de l'article R814-33 du CRPM		
Organisations syndicales représentatives des <u>personnels</u> des établissements d'enseignement agricole <u>publics</u>	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
SNETAP-FSU	Mme Marie Agnès LIEGEON	Mme Catherine BOURDELLE M. Frédéric MESURE
	Mme Anne-Charlotte LAMOTTE D'INCAMPS	Mme Samira HANCHI
	M. Raphaël JAILLET	M. Thierry MARTELET
	Mme Sylvie DEBORD	M. Jean-Philippe GARCIA
	M. Jean-Louis BERNER	
CFDT	M. François ARMBRUSTER	Mme Catherine GITTON
FO	M. François PONSOT	M. Olivier RIBAILLER
UNSA	M. David GRIVOLLAT	M. Olivier JAILLET

V - Au titre du b) du 2° de l'article R 814-33 du CRPM		
Organisations syndicales représentatives des <u>personnels</u> des établissements d'enseignement agricole <u>privés</u> ayant passé un contrat avec l'État implantés dans la Région	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
FEP-CFDT Privé TP	Mme Catherine GIRARDY	M. Christophe MAUMY Mme Virginie BARRAULT
	M. Marc BARRAULT	
		
SYNEP CFE-CGC Privé RA	<i>Non désigné</i>	<i>Non désigné</i>

VI - Au titre du a) du 3° de l'article R 814-33 du CRPM		
Organisations représentatives des <u>parents d'élèves</u> de l'enseignement agricole	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Fédération des conseils de parents d'élèves de l'enseignement <u>public</u> FCPE	M. Jean-Louis DUMONT	Mme Catherine JORGE
	Mme Guénaëlle MIGNOT	M. François RIOTTE
	M. Jean-François HENNARD	M. Philippe CANALDA
Fédération familiale nationale pour l'enseignement agricole <u>privé</u> FFNEAP	M. Rémy GUILLOT	<i>Non désigné</i>
Union nationale des maisons familiales rurales UNMFR	M. Serge VIENNOT	<i>Non désigné</i>
Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion UNREP	<i>Non désigné</i>	<i>Non désigné</i>

VII - Au titre du b) du 3° de l'article R 814-33 du CRPM		
Organisations professionnelles et syndicales des exploitants et des employeurs	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles FRSEA	M. Marcel COTTIN	Mme Camille GRELLIER
Confédération paysanne de Bourgogne-Franche-Comté	Mme Fanny COLLIN	Mme Marie POUPON
Jeunes Agriculteurs JA	M. Guilain DESNOYERS	M. Guillaume MOYOT
Coordination rurale de Bourgogne-Franche-Comté	M. Thierry-James FACQUER	M. Cyril HOFFMANN
Salariés de l'agriculture et des industries agroalimentaires	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
FGA-CFDT	<i>Non désigné</i>	<i>Non désigné</i>
CGT Branche agricole	<i>Non désigné</i>	<i>Non désigné</i>

VIII - Au titre de l'article R 814-35 du CRPM	
Personnalités qualifiées	M. Thierry LANGOUËT – Institut Agro Dijon
	M. Christophe BREUILLET ou M. Frédéric IMBERT - VITAGORA
	Mme Natacha CARRÉ - FIBOIS

ARTICLE 2 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté N°BFC-2024-38 du 06/09/2024.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Dijon, le **27 MAI 2025**

Pour le Préfet,
La Directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,

La Directrice Régionale Adjointe
de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Marie-Jeanne FOTRE-MULLER
Blandine AUBERT